

PROCÈS-VERBAL DE NOMINATION DE DEUX GÉRANTS D'UNE SARL

2MO Services

Société à responsabilité limitée au capital de 1000 euros

Siège social : 68 rue du Général Leclerc, 67450 Mundolsheim

RCS Strasbourg

PROCÈS-VERBAL DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE EXTRAORDINAIRE

DES ASSOCIÉS DE 2MO Services

Date : 28/02/2025

Lieu : 68 rue du Général Leclerc, 67450 Mundolsheim

L'Assemblée Générale Extraordinaire des associés de la société 2MO Services s'est réunie sur convocation de Boukria Yanis, en conformité avec les statuts et la législation en vigueur.

Les associés présents ou représentés sont les suivants :

- Boukria Yanis, 500 parts détenues
- Belabbes Omar, 500 parts détenues

Le quorum étant atteint, l'Assemblée peut valablement délibérer sur l'ordre du jour suivant :

Nomination de deux gérants

1. Présidence de l'Assemblée

L'assemblée est présidée par Boukria Yanis, qui prend acte des pouvoirs et procède à la vérification de la régularité de la réunion.

2. Désignation des Gérants

L'assemblée, après avoir délibéré, décide de nommer **Monsieur Belabbes Omar, 24 rue de l'étrier 67720 Hoerd** et **Monsieur Boukria Yanis, 68 rue du Général Leclerc, 67450 Mundolsheim** en qualité de gérants de la société.

Les gérants ainsi nommés déclarent accepter leurs fonctions et attestent remplir les conditions légales pour exercer ce mandat.

3. Pouvoirs des Gérants

Les gérants auront les pouvoirs définis par les statuts et la loi, et agiront ensemble ou séparément dans l'intérêt de la société.

4. Formalités

L'Assemblée donne tous pouvoirs au porteur d'un original des présentes afin d'accomplir les formalités légales requises.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée à 11h28.

Fait à Mundolsheim, le 14/02/2025.

Signatures :

Boukria Yanis

Belabbes Omar

